

MESSAGE DE L'ACCS

Les compagnies de maïs de semence appuient une bonne gérance et exhortent les agriculteurs à respecter les refuges



™ Ottawa, le 22 février 2010 - «Les hybrides de maïs résistants aux insectes ont besoin d'un refuge», tel est le message que les compagnies de maïs de semence membres de l'Association canadienne du commerce des semences veulent communiquer aux agriculteurs qui plantent des variétés de maïs résistant aux insectes.

Dans le cadre des efforts visant à sensibiliser les agriculteurs à l'importance d'offrir une culture refuge, l'ACCS a acquis les droits canadiens d'utilisation du logo et de l'illustration «Respectez les refuges», que l'on peut voir dans ce message. L'ACCS fournira l'illustration et le logo aux intervenants de l'industrie du maïs de

semence pour qu'ils les utilisent lors de campagnes de communication, de promotion et de sensibilisation associées à la technologie du maïs résistant aux insectes.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments exige que les agriculteurs désirant planter des hybrides du maïs résistant aux insectes (par ex. le maïs Bt) plantent aussi un refuge pour les insectes (soit 5 % ou 20 % de la superficie en acres selon la technologie utilisée). La création d'une zone refuge est une stratégie reconnue par les scientifiques visant à réduire le développement de la résistance chez les insectes. La non-conformité aux exigences en matière de refuge pourrait entraîner une résistance des insectes, ralentir le lancement de nouvelles technologies de maïs résistant aux insectes et nuire à l'accès individuel des producteurs à ces produits. Vous trouverez de plus amples informations sur les exigences en matière de refuge sur le site Web de la Coalition canadienne contre les ravageurs du maïs au www.cornpest.ca.

«L'ACCS encourage les compagnies de maïs à mettre bien en évidence l'illustration et le logo dans tout leur matériel de communication et de sensibilisation associé aux hybrides du maïs résistant aux insectes, souligne Mark Foster, président du Comité sur le maïs, le soya et les céréales de l'Est de l'ACCS. Nous espérons que cela va améliorer la conformité aux exigences en matière de refuge et permettre aux agriculteurs d'avoir accès à ces hybrides du maïs pendant des années à venir.»

L'ACCS possède les droits d'utilisation de l'illustration et du logo et les fournira aux compagnies de maïs et autres intervenants en échange d'une entente signée exigeant que l'illustration et le logo soient utilisés dans leur intégralité sans aucune modification, qu'ils ne soient pas utilisés à des fins de vente et que le fait que la marque de commerce est détenue par l'ACCS soit reconnu.

Pour de plus amples informations, contactez : Patty Townsend, vice-présidente

Tél. : 613-829-9527 Courriel : ptownsend@cdnseed.org